

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013**Communauté d'Agglomération de Niort****RAPPORT SUR LA GESTION DE LA DETTE EN 2013****Information détaillée, destinée au Conseil de Communauté,
sur les emprunts de la C.A.N. au 31 décembre 2013****La gestion des emprunts de la C.A.N. se conforme en particulier :**

- * à la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2012 relative à la gestion des emprunts : rapport 2012 et orientations pour 2013,
- * à la délibération du 24 janvier 2011 du Conseil de Communauté approuvant la charte de gouvernance relative à la gestion de la dette,
- * à l'ordonnance n° 2007-544 du 13 avril 2007 transposant la Directive n° 2004-39-CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers,
- * à la Charte de bonne conduite du 7 décembre 2009 entre les représentants d'associations d'élus et les représentants de banques,
- * à la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 des Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et du Budget relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.
- * à la circulaire n°29 du 26 mai 2011 de la Préfecture des Deux Sèvres relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.
- * aux recommandations en matière de contrôle et de surveillance de la dette émanant du rapport public de la Cour des Comptes du mois de juillet 2011 .

Sommaire

- 1) Données générales sur l'encours de dette de la C.A.N. tous budgets
- 2) Répartition de l'encours tous budgets par prêteur
- 3) Répartition par budget de l'encours selon le type de taux (dette récupérable incluse)
- 4) Répartition par budget des amortissements d'emprunts selon le type de taux d'intérêt en 2013
- 5) Répartition par budget des intérêts d'emprunts selon le type de taux d'intérêt estimés en 2013
- 6) Répartition par budget des provisions et des reprise de provisions en 2013
- 7) Répartition de l'encours tous budgets selon la classification de la Charte de Bonne Conduite
- 8) Actions menées en 2013
- 9) Extinction prévisionnelle de la dette par budget
- 10) Dette récupérable
- 11) Historique de la dette de la C.A.N.
- 12) Méthodes de gestion de la dette de la C.A.N.
- 13) Signification des termes employés en gestion de dette

1) Données générales sur l'encours de dette de la C.A.N. tous budgets

Capital restant dû total

78,359 M€

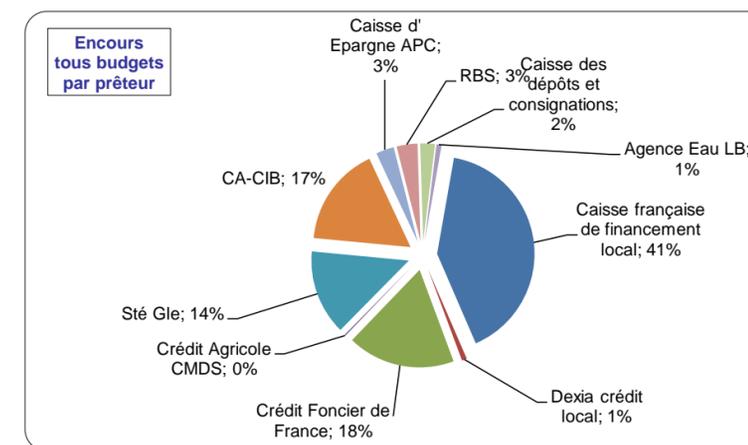
dont récupérable -4,661 M€ 4 convention(s)**

Population totale INSEE 106 443
 Soit un encours en € par habitant de 692,37 € (hors dette récupérable)
 Nombre de prêteurs 10
 Nombre de contrats en 2013 48 contrat(s) de prêt 4 avance(s)* 1 échange(s) de taux
dont 2 contrats terminés fin 2013

* contrat signé avec une agence de l'eau
 ** Dette récupérable (convention avec une commune)

2) Répartition de l'encours tous budgets par prêteur

millions €										Total	
Tous budgets	31,906	0,653	13,999	0,155	11,051	12,968	2,349	2,710	1,904	0,664	78,359
soit en % du total	41%	1%	18%	0%	14%	17%	3%	3%	2%	1%	100%

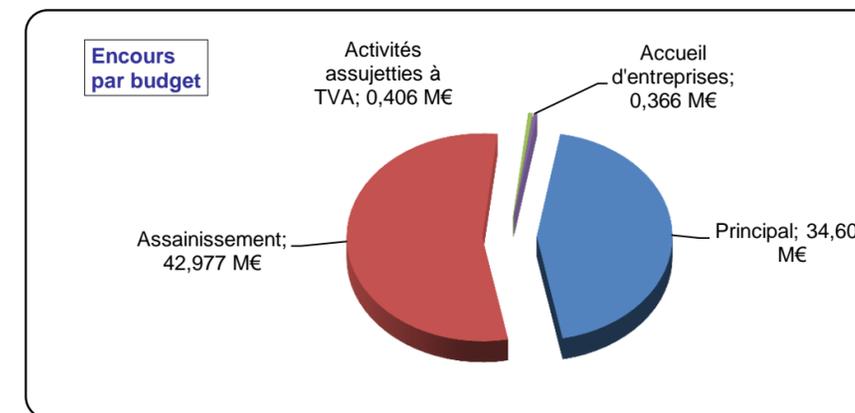


3) Répartition par budget de l'encours selon le type de taux (dette récupérable incluse)

millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple*	Structuré complexe**	Capital restant dû total	Part de l'encours total (%)
Tous budgets	52,922	11,239	8,994	5,204	78,359 M€	100%
soit en % du total	68%	14%	11%	7%		

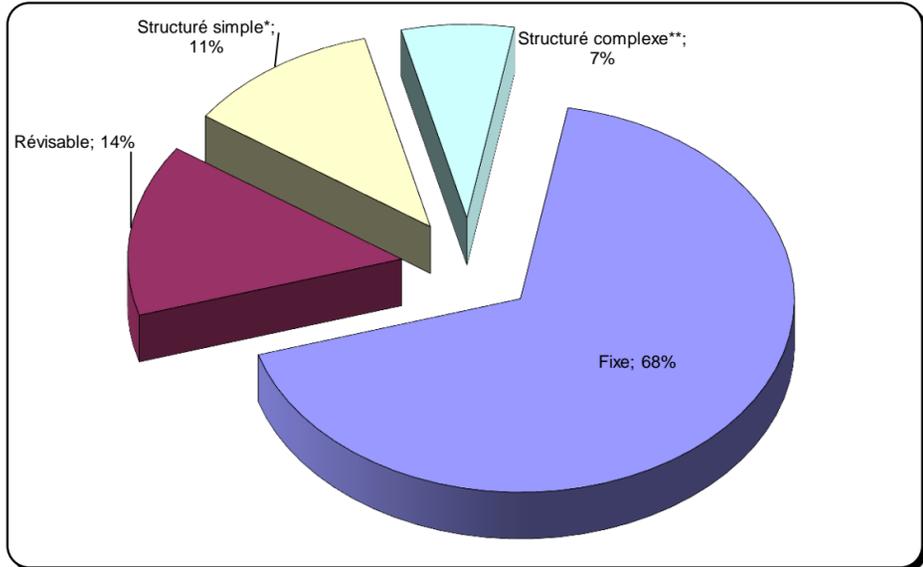
se répartissant entre :						
Principal	16,161	10,186	6,320	1,942	34,609 M€	44%
Assainissement	36,143	0,898	2,674	3,262	42,977 M€	55%
Activités assujetties à TVA	0,406	0,000	0,000	0,000	0,406 M€	1%
Accueil d'entreprises	0,211	0,155	0,000	0,000	0,366 M€	0%

* Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux
 ** Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux

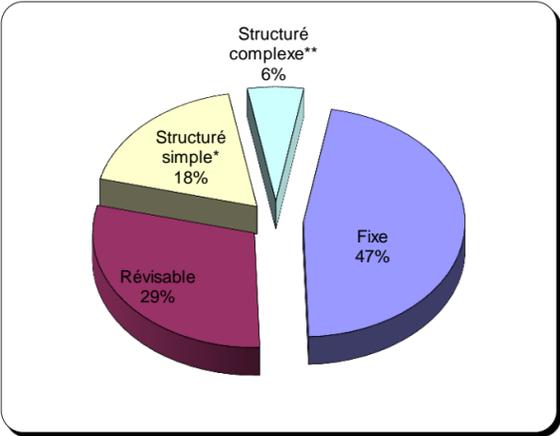


Encours par type de taux et par budget

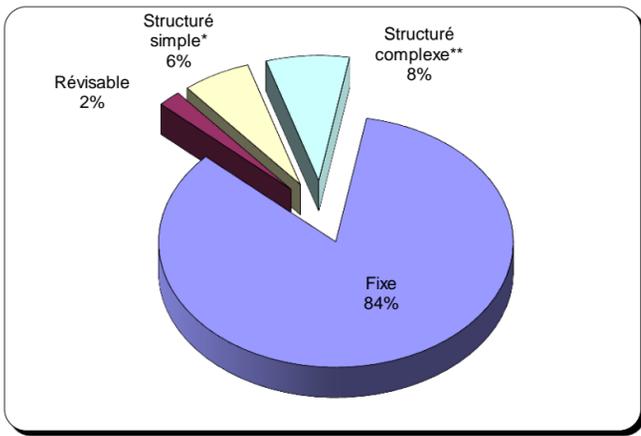
Tous budgets



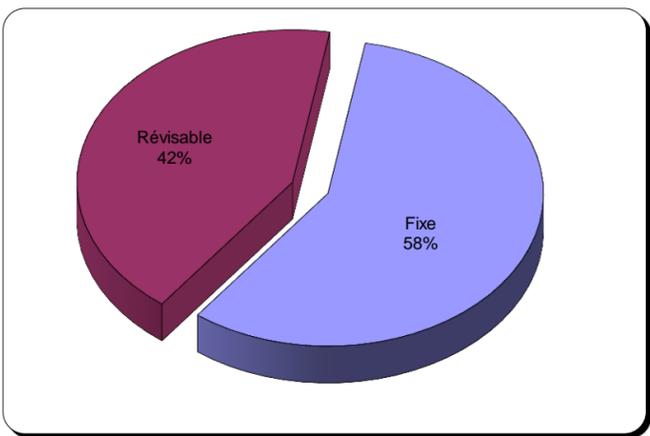
Budget Principal



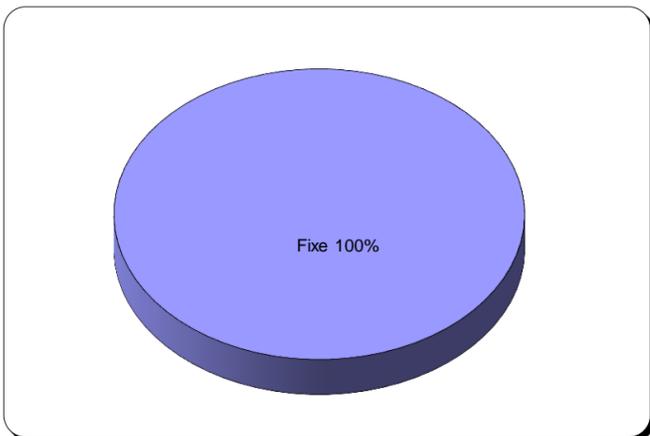
Budget Assainissement



Budget Accueil d'ent.



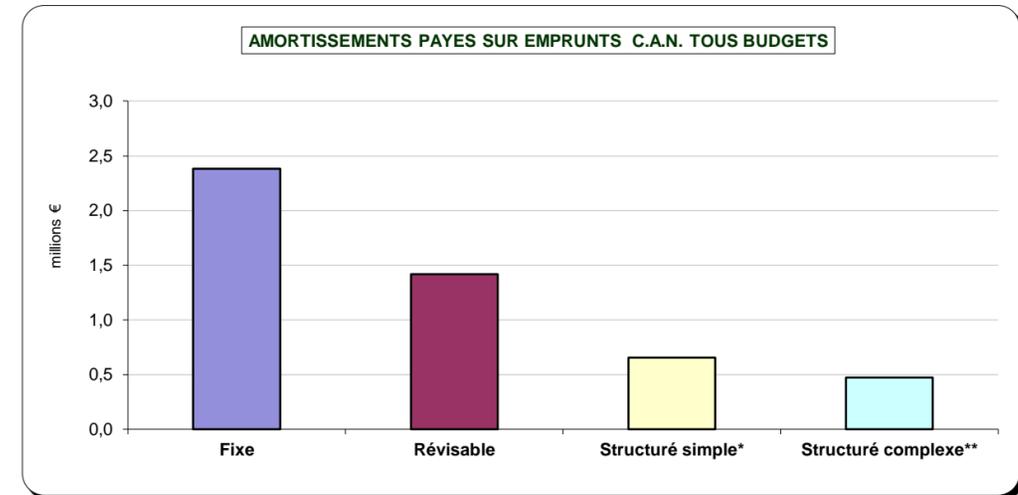
Budget AATVA



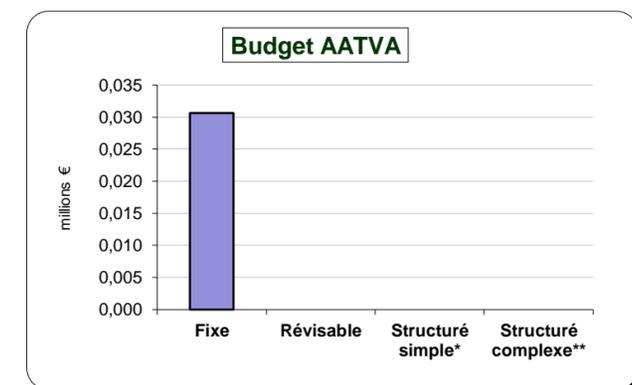
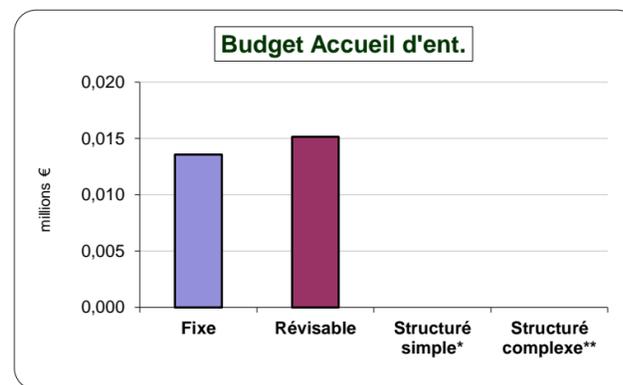
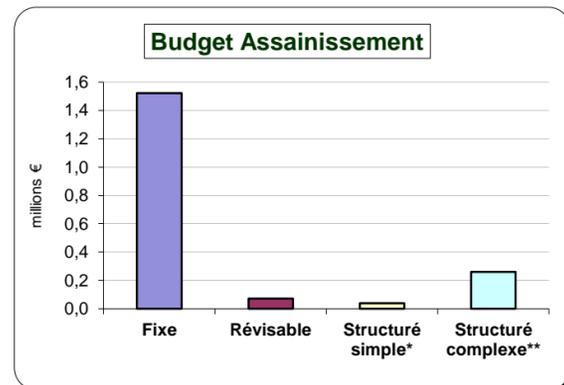
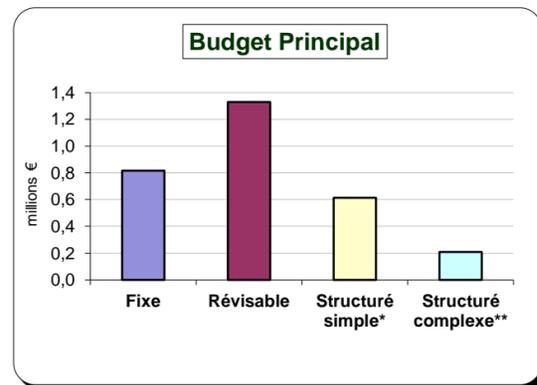
*Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux
 **Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux

4) Répartition par budget des amortissements d'emprunts selon le type de taux d'intérêt en 2013

millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple*	Structuré complexe**	amortissement totaux	Part des amort. totaux (%)
Tous budgets	2,382	1,417	0,653	0,471	4,922 M€	100%
soit en % du total	48%	29%	13%	10%		
se répartissant entre :						
Principal	0,816	1,328	0,614	0,210	2,967 M€	105%
Assainissement	1,521	0,074	0,039	0,261	1,895 M€	67%
Activités assujetties à TVA	0,031	0,000	0,000	0,000	0,031 M€	1%
Accueil d'entreprises	0,014	0,015	0,000	0,000	0,029 M€	1%

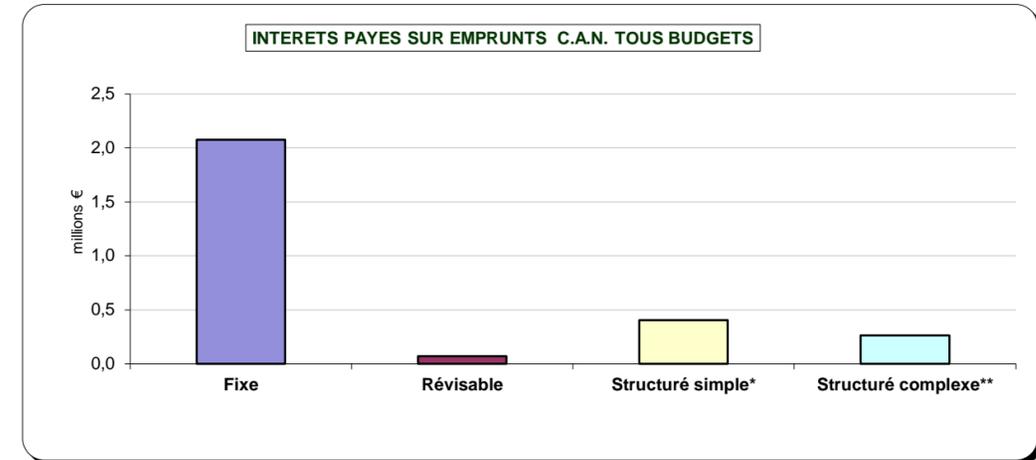


Amortissements payés par type de taux et par budget

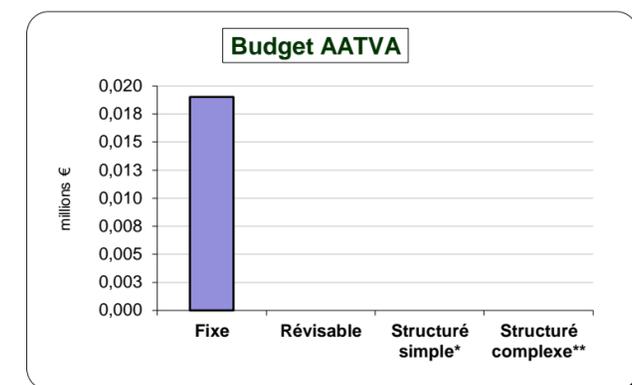
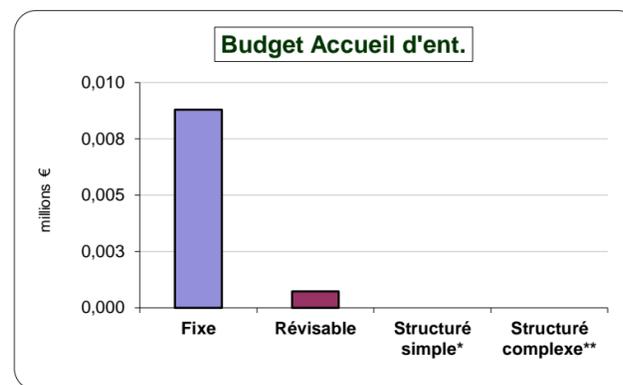
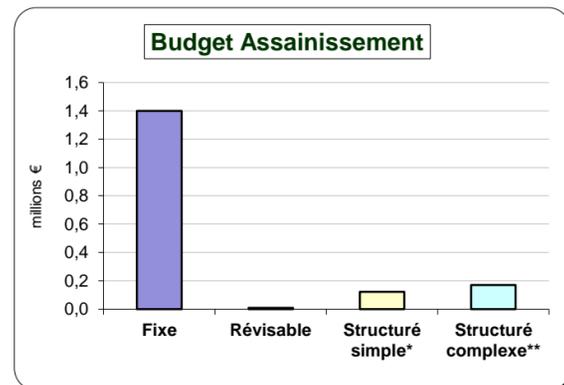
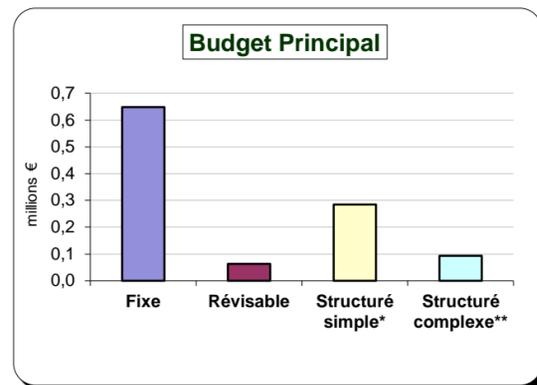


5) Répartition par budget des intérêts d'emprunts selon le type de taux d'intérêt estimés en 2013

millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple*	Structuré complexe**	Intérêts totaux	Part des intérêts totaux (%)
Tous budgets	2,075	0,072	0,406	0,262	2,816 M€	100%
soit en % du total	74%	3%	14%	9%		
se répartissant entre :						
Principal	0,649	0,064	0,284	0,093	1,090 M€	39%
Assainissement	1,399	0,008	0,122	0,169	1,698 M€	60%
Activités assujetties à TVA	0,019	0,000	0,000	0,000	0,019 M€	1%
Accueil d'entreprises	0,009	0,001	0,000	0,000	0,010 M€	0%

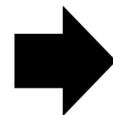


Intérêts par type de taux et par budget



6) Répartition par budget des provisions et des reprise de provisions en 2013

	Solde au 31/12/2012	Provision 2013	Reprise provision 2013	solde au 31/12/2013
Tous budgets	1,900	0,100	0,900	1,100
se répartissant entre :				
Principal	1,000	0,000	0,000	1,000
Assainissement	0,900	0,100	0,900	0,100



7) Répartition de l'encours tous budgets selon la classification de la Charte de Bonne Conduite

1) Grille d'analyse de la Charte de Bonne Conduite de décembre 2009

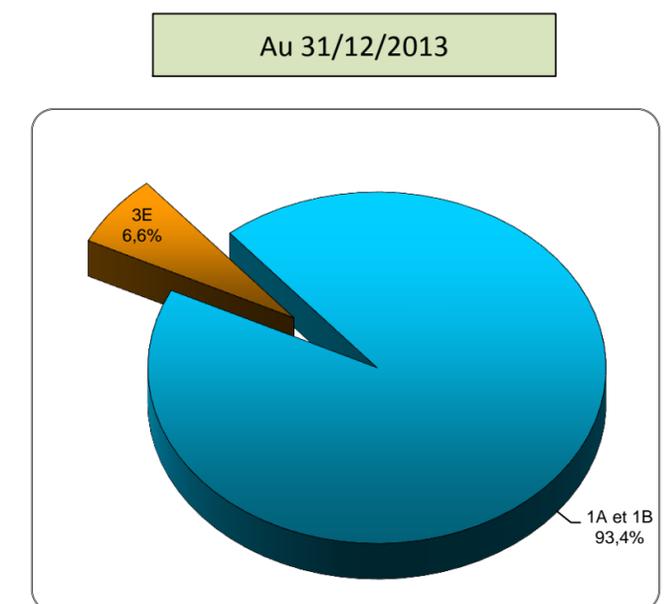
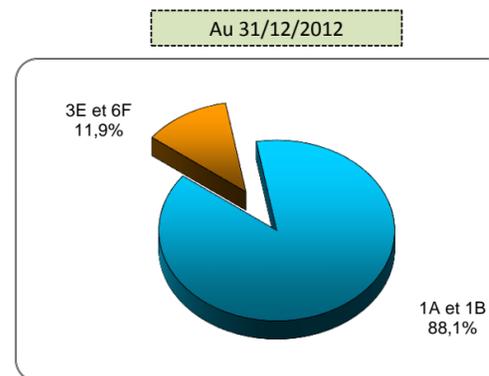
(dite "Gissler")

		Structures					
		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone € ou écart entre	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone € et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone €	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices hors charte
Indices sous-jacents	A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1A	2A	3A	4A	5A	6A
	B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	1B	2B	3B	4B	5B	6B
	C - Option d'échange (swaption)	1C	2C	3C	4C	5C	6C
	D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	1D	2D	3D	4D	5D	6D
	E - Multiplicateur jusqu'à 5	1E	2E	3E	4E	5E	6E
	F - Autres types de structure hors charte	1F	2F	3F	4F	5F	6F

2) Classification au 31 décembre 2012 et 2013 des emprunts de la C.A.N.

	31 décembre 2012		31 décembre 2013	
	Nbre contrat	Part (%)	Nbre contrat	Part (%)
1A	40	75,3%	46	81,9%
1B	4	12,8%	4	11,5%
Total	44	88,1%	50	93,4%
3E	2	7,5%	2	6,6%
6F	2	4,4%		
Total	4	11,9%	2	6,6%

48 contrats
52 contrats



8) Actions menées en 2013

*** Gouvernance de la dette :**

En 2013, conformément à la délibération du 12 avril 2010 du Conseil de Communauté, la C.A.N. a mis en place et réuni le Comité Décisionnel de la Dette. La Commission de Suivi et d'Evaluation de la gestion de la dette, créée par la délibération du 24 janvier 2011, s'est réunie à 2 reprises au cours de l'année.

La C.A.N. a demandé régulièrement aux prêteurs des cotations portant sur les emprunts à taux structurés placés sous surveillance, permettant de valoriser l'éventuel remboursement anticipé ou le passage à taux fixe ou la réduction significative du risque lié à la structure. Cette démarche permet d'autre part de se rendre compte, en cours de vie d'un contrat, si les conditions sont opportunes ou non pour le réaménager. Les cotations obtenues ont été analysées en interne d'une part, en externe d'autre part par la société Orféor.

*** Opération menées :**

En 2013, la CAN a renégocié auprès du crédit foncier l'emprunt structuré C02CAN012 à taux fixe sur la durée résiduelle.
De plus, par délibération du 15 avril 2013, la CAN s'est désisté du recours en justice introduit en 2012 à l'encontre du crédit foncier.

Enfin, la CAN a renégocié auprès de Dexia, le contrat indexé sur la devise en Franc Suisse C02NIO13 à taux fixe sur la durée résiduelle.

La C.A.N. maintient 2 emprunts structurés, il s'agit de contrats passés antérieurement avec Dexia et géré dorénavant par la Caisse française de financement local.

Au cours de cette année, la Caisse française de financement local a transmis plusieurs propositions de renégociation qui n'ont pas été retenue par le Comité décisionnel de la dette.

La C.A.N. continue à étudier avec ce prêteur la possibilité de désensibiliser ces contrats du risque potentiel lié à leur structure et surveille l'évolution des marchés financiers qui peuvent ouvrir à certains moments des opportunités favorables, à saisir, d'annulation ou de réaménagement de ces contrats.

*** Provisions :**

En 2013, sur le budget principal, une provision pour risques et charges de 500 K€ a été votée au moment du Budget Primitif, et sur le budget assainissement une provision pour risques et charges de 100K€ a été votée également au moment du Budget Primitif.

La provision du budget principal n'a pas été constituée.

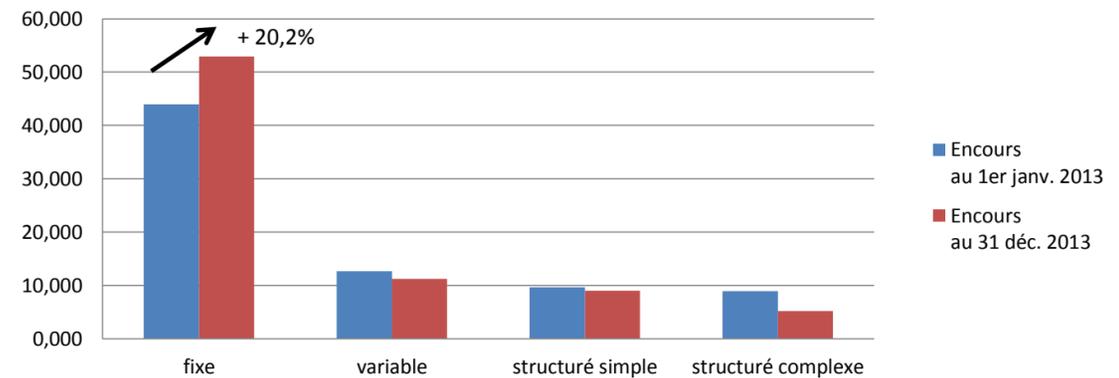
8) Actions menées en 2013 (suite)

En milliers €	Principal	Assainissement
Mobilisation 2013 d'emprunt disponible (signé en 2012)		2 700 K€, 15 ans, tx fixe 5,24 %, sté générale 900 K€, 15 ans, tx fixe 5,24%, sté générale 282K€, 15 ans, tx 0%, agence de l'eau
Nouveau contrat de prêt (suite à la renégociation d'un emprunt) : Mobilisation 2013 d'emprunt disponible	2 000 K€, 20 ans, tx fixe 4,82 %, crédit foncier	2 000 K€, 30 ans, tx fixe 5,22 %, crédit foncier
Changement de taux d'intérêt en 2013		Passage au taux fixe de 5,50% durée totale pour 1 emprunt (Crédit foncier sur 21 ans) Passage au taux fixe de 1,77% durée totale pour 1 emprunt (Dexia crédit local sur 6 ans)
Contrats placés sous surveillance	1 emprunt Caisse française de financement local (barrière CMS 30 ans et 2 ans ; Gissler 3E)	1 emprunts Caisse française de financement local (barrière CMS 30 ans et 2 ans ; Gissler 3E)
Nouveau contrat de prêt (suite à la renégociation d'un emprunt) : Mobilisation 2014 d'emprunt disponible	3 000 K€, 20 ans, tx fixe 4,82 %, crédit foncier L'affectation définitive au budget principal se fera en fonction des besoins	3 000 K€, 30 ans, tx fixe 5,21 %, crédit foncier L'affectation définitive au budget assainissement se fera en fonction des besoins
Mobilisation 2014 d'emprunt disponible (signé en 2012)		70K€, 15 ans, tx 0%, agence de l'eau

Ces actions ont en un an fait évoluer sensiblement le profil global de la dette :

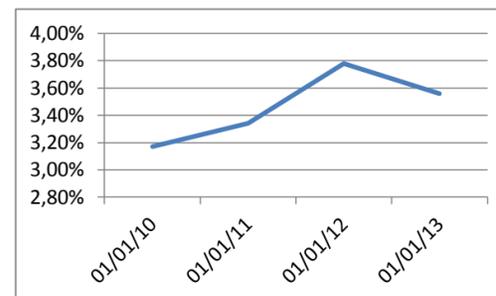
millions €	Encours au 1er janv. 2013	Encours au 31 déc. 2013
fixe	43,994	52,922
variable	12,656	11,239
structuré simple	9,647	8,994
structuré complexe	8,953	5,204
TOTAL ANNUEL	75,249	78,359

Evolution des encours



Le taux moyen : méthode par la charge

Evolution du taux moyen	
31/12/10	3,17%
31/12/11	3,34%
31/12/12	3,78%
31/12/13	3,56%





Formule utilisée : Charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de change hors indemnités et hors provisions / Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

9) Extinction prévisionnelle de la dette par budget

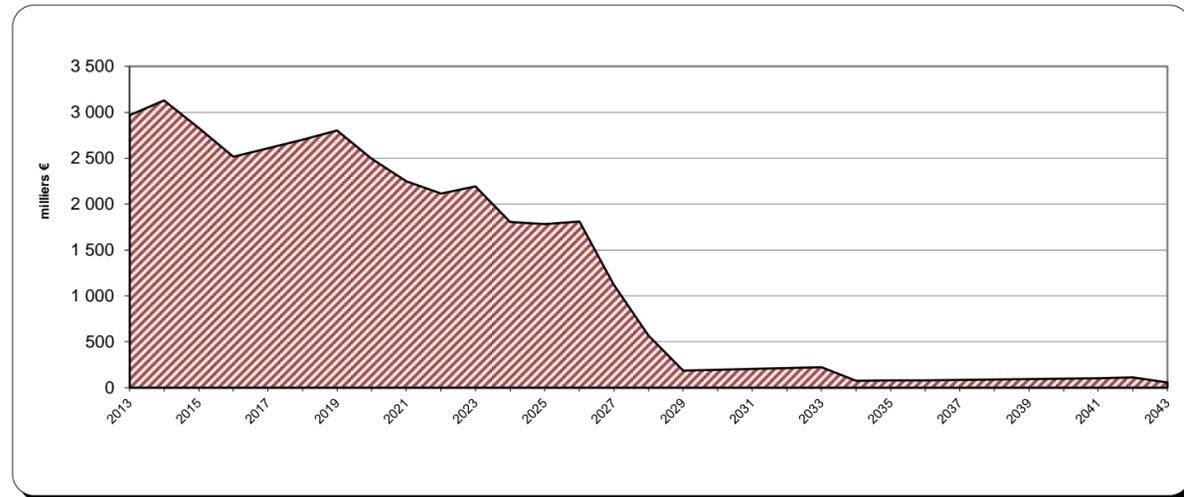
31 décembre 2013



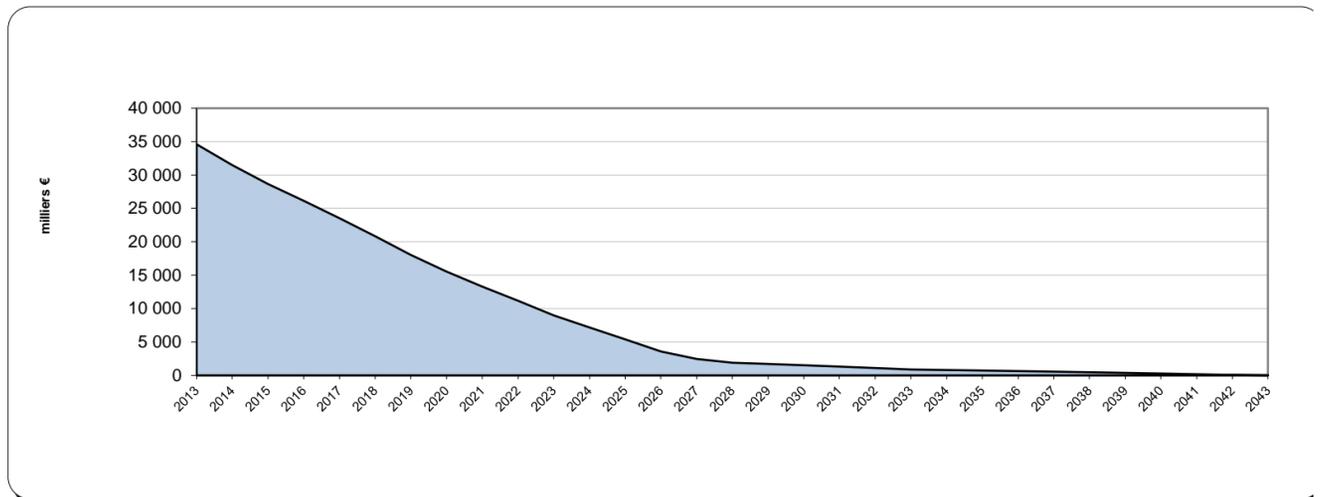
Formule utilisée : les emprunts sont amortis selon un profil annuel progressif ou constant. Il n'y a pas de différé d'amortissement ni de remboursement in fine.

BUDGET PRINCIPAL

Evolution du capital



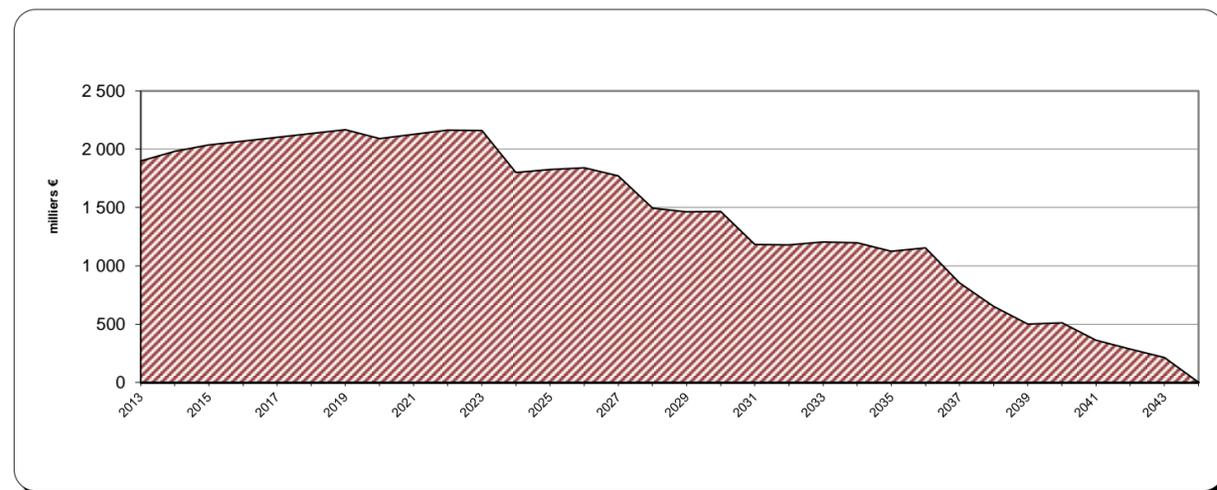
Evolution de l'encours



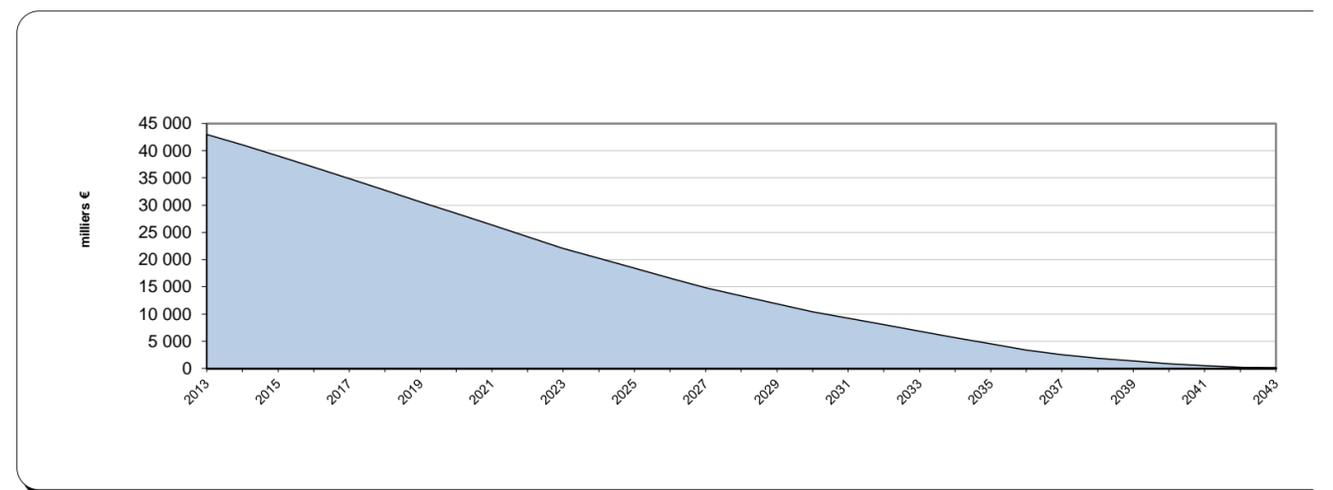
Rappel : encours au 31/12/2013 ==> 34 609 K€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Evolution du capital



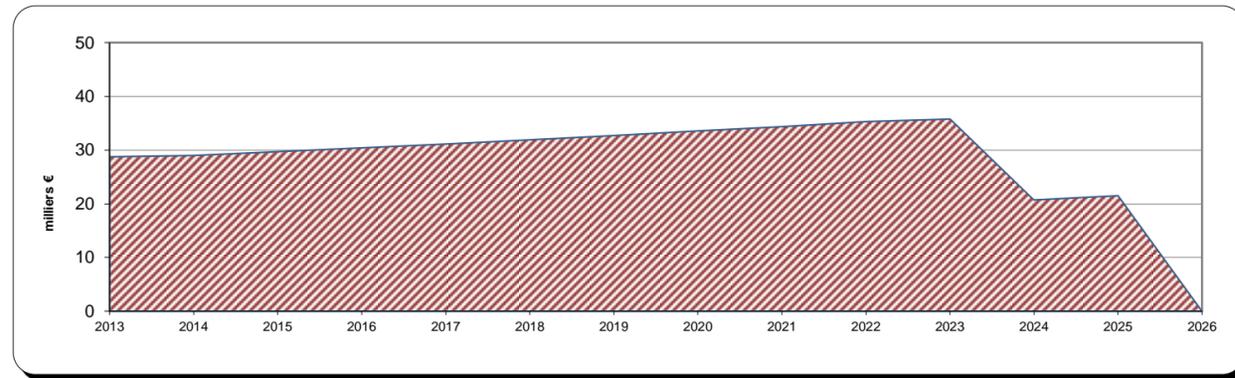
Evolution de l'encours



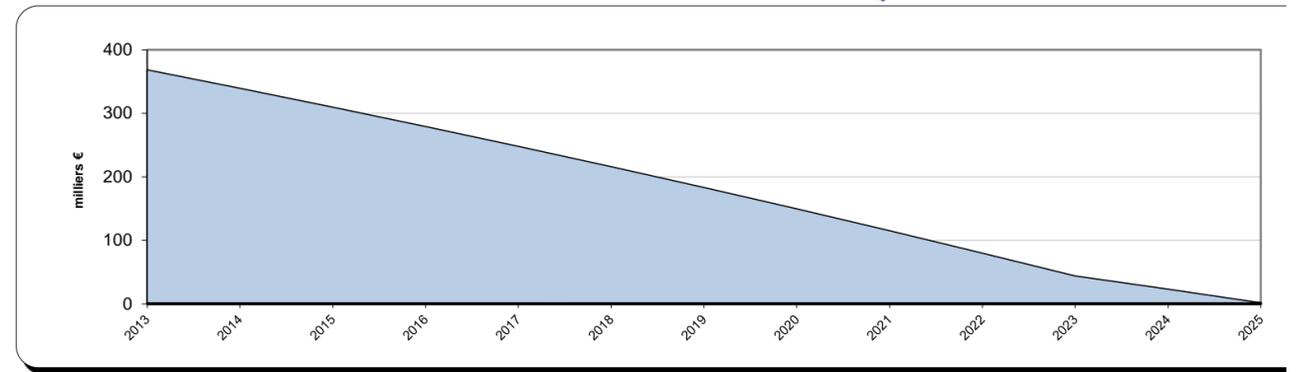
Rappel : encours au 31/12/2013 ==> 42 977 K€

BUDGET ACCUEIL D'ENTREPRISES

Evolution du capital



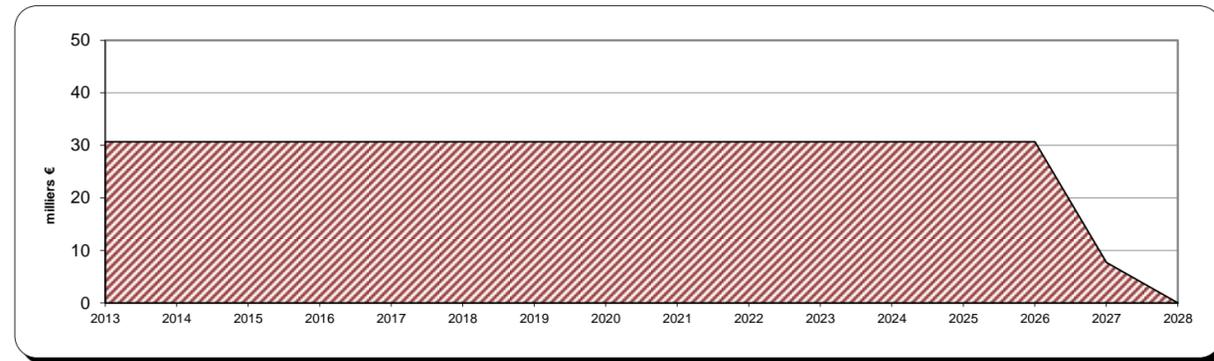
Evolution de l'encours



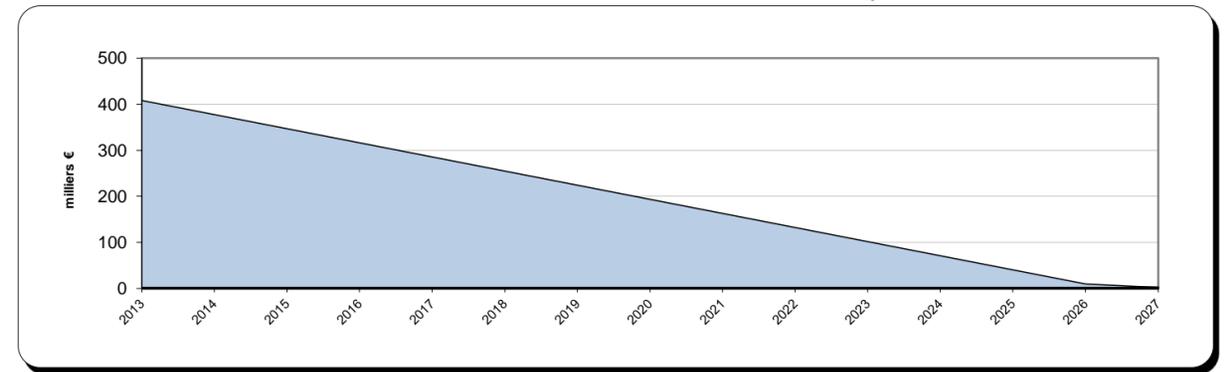
Rappel : encours au 31/12/2013 ==> 366 K€

BUDGET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

Evolution du capital



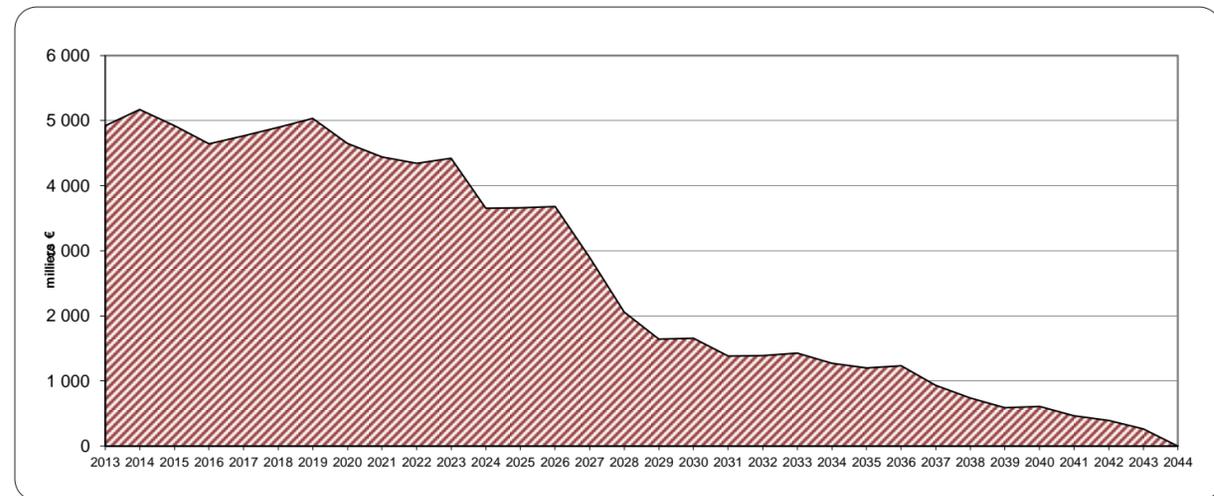
Evolution de l'encours



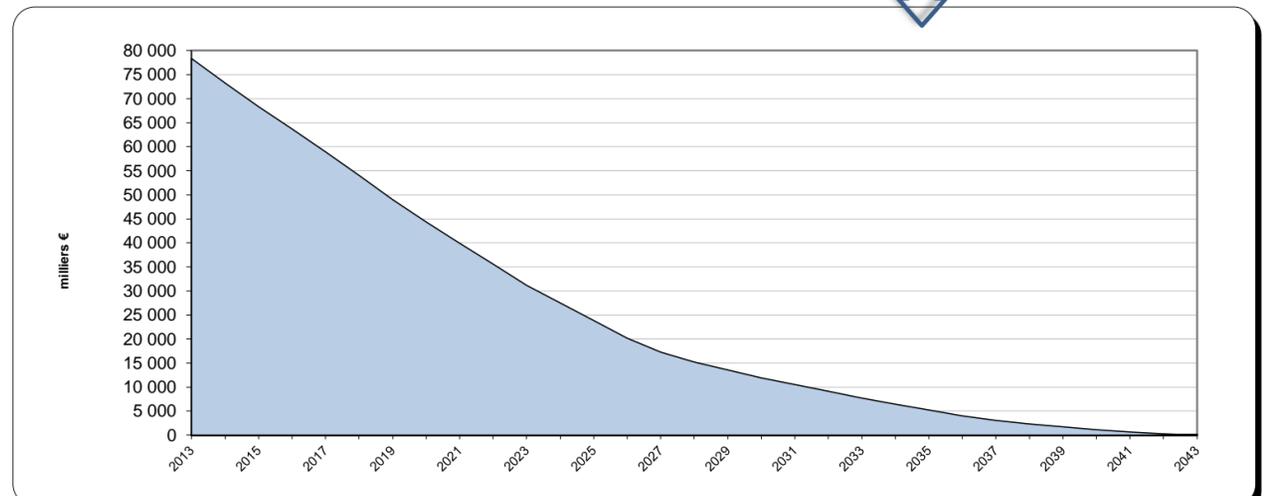
Rappel : encours au 31/12/2013 ==> 406 K€

TOUS LES BUDGETS

Evolution du capital



Evolution de l'encours



Rappel : encours au 31/12/2013 ==> 78 359 K€



10) Dette récupérable

Détail de la dette récupérable * du Budget Principal de la C.A.N.

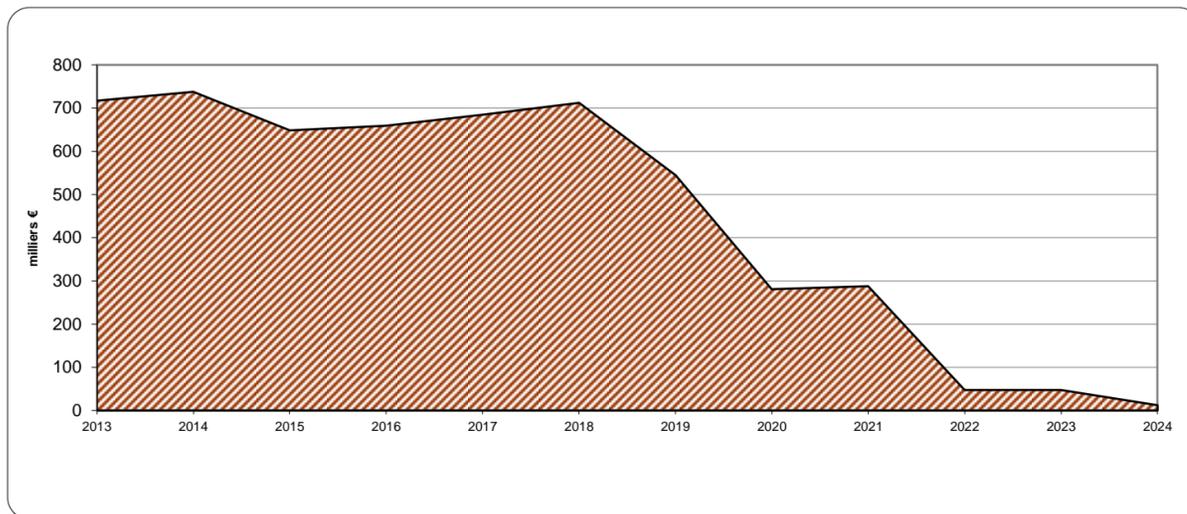
Code Contrat	Objet	Date de réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Montant initial em-prunts récupé-rables	Durée résiduelle	Prêteur	Index de taux	Périodicité	Dette en capital au 1er janv 2013	Annuité à recevoir en 2013	Capital à recevoir en 2013	Intérêts à recevoir en 2013
R01BE01	Bessines - Voiries	01/10/07	01/10/08	01/10/15	157 212	2,8	C.A.N.	Fixe	Année	54 858	26 501	23 713	2 788
R01NI01	Niort - Mise aux normes - bâtiments	31/12/04	15/02/05	15/11/24	11 681 192	11,9	C.A.N.	Fixe	Trimestre	5 104 883	807 105	586 749	220 356
R01NI02	Niort - Achat château "Chantemerle"	31/12/05	01/07/06	01/07/14	168 194	1,5	C.A.N.	Fixe	Année	43 332	23 139	21 189	1 950
R01NI03	Niort - Mise aux normes Du Guesclin	01/07/08	01/07/09	01/07/14	480 992	1,5	C.A.N.	Fixe	Année	174 634	93 254	85 395	7 859
TOTAL RECUPERABLE					12 487 590					5 377 707	949 999	717 047	232 953

Dette en capital au 31 déc 2013	31 145
	4 518 134
	22 143
	89 238
	4 660 660

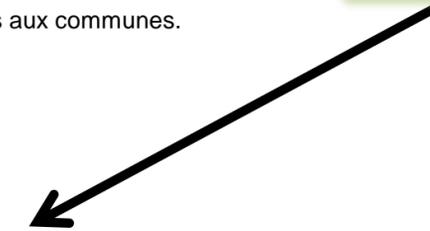
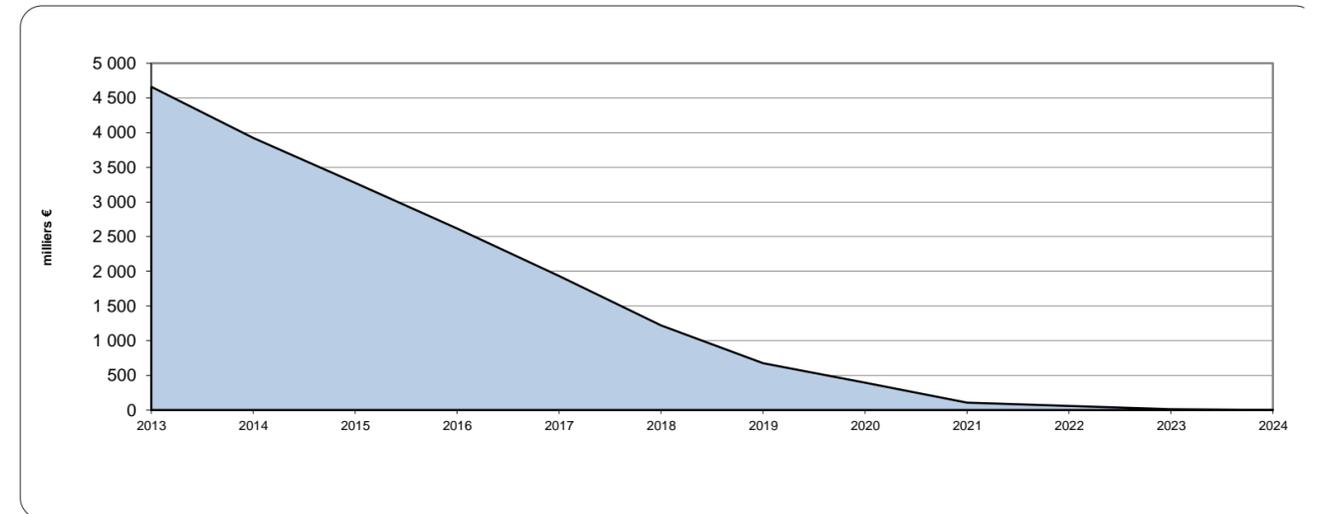
* Dette Récupérable : annuité d'emprunts récupérés auprès des communes membres finançant des équipements transférés à la CAN depuis 2000 puis retransférés aux communes.

Extinction prévisionnelle de la dette récupérable

Evolution du capital



Evolution de l'encours



11) Historique de la dette de la C.A.N.**==> Emprunts réalisés par la C.A.N. (hors emprunts transférés) :**

Initialement, la dette de la C.A.N. était constituée uniquement d'emprunts transférés par les communes ou récupérés suite à la dissolution d'anciennes communautés de communes ou syndicats intercommunaux. Progressivement, la C.A.N. a réalisé ses propres emprunts nouveaux, indiqués ci-dessous :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL	RAR 2013
Principal			3 500	2 000		8 500	6 000	4 000	4 000		5 000	732	1 520	2 000	37 252	0
Assainissement	242		195	4 000	3 000	5 636	8 900	3 000	3 000	3 000	4 745	1 878	2 980	3 882	44 458	70
Accueil d'entrepr.									225		250	0			475	0
La Garette												0			0	0
Déchets ménagers				1 000					1 000						2 000	0
AA TVA												460			460	0
Total emprunté	242	0	3 695	7 000	3 000	14 136	14 900	7 000	8 225	3 000	9 995	3 070	4 500	5 882	84 645	70

==> Remboursement de capital :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal	1 381	1 573	1 668	1 775	1 542	1 683	2 519	2 787	2 970	3 041	2 981	3 671	2 812	2 967	33 370
Assainissement	1 558	1 820	1 806	1 666	1 717	1 990	1 988	2 148	2 350	1 633	1 538	1 850	1 978	1 895	25 937
Accueil d'entreprises			317	34	54	36	33	35	37	91	14	27	27	28	733
La Garette		21	26	32	28	29	3								139
Déchets ménagers	20	23	20	20	20	20	19	19	20	12	40	761			994
AATVA												0	23	31	23
Total remboursé	2 959	3 437	3 837	3 527	3 361	3 758	4 562	4 989	5 377	4 777	4 573	6 309	4 840	4 921	61 196

==> Remboursement de capital par anticipation :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal				17		227					1				245
Assainissement				4											4
Accueil d'entreprises															0
La Garette						115	65								180
Déchets ménagers						103				948		730			1 781
ATVA															0
Total remboursé	0	0	0	21	0	445	65	0	0	948	1	730	0	0	2 210

==> Paiement des intérêts contractuels :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal	1 173	1 268	1 061	1 178	932	883	1 233	1 640	1 800	1 327	1 222	1 116	1 241	1 090	17 164
Assainissement	874	827	694	800	651	762	828	1 414	1 500	1 147	1 155	1 326	1 542	1 698	15 218
Accueil d'entreprises	3	5	5	3	2	2	2	1	1	9	2	12	12	10	69
La Garette		12	12	15	10	10	2								61
Déchets ménagers			4	14	44	48	44	43	41	75	37	27	0		377
ATVA												0	16	19	16
Total payé	2 050	2 112	1 776	2 010	1 639	1 705	2 109	3 098	3 342	2 558	2 416	2 481	2 811	2 817	32 905

==> Annuités récupérées auprès de communes membres :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Niort						1 453	1 465	1 405	1 395	1 230	1 110	990	928	923	10 899
Saint Gélais								6	6	6	4				22
Bessines									27	26	26	26	26	27	158
Magné									40						40
Annuités totales reçues						1 453	1 465	1 411	1 468	1 262	1 140	1 016	954	950	11 119

==> Intérêts d'échanges de taux d'intérêt :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal	0	0	0	0	-13	0	-41	-107	-102	55	132	0	0	0	-76
Payé								3	23	111	140				277
Reçu					13		41	110	125	56	8				353
Assainissement	19	-10	-16	-95	-83	-26	-21	-355	-100	-50	49	72	80	64	-472
Payé	139	95		38	22		26	1	117	14	49	72	80	64	717
Reçu	120	105	16	133	105	26	47	356	217	64					1 189
Solde des intérêts	19	-10	-16	-95	-96	-26	-62	-462	-202	5	181	72	80	64	-548

==> Indemnités de résiliation d'échanges de taux d'intérêt :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal											469	598	300	300	1 667

==> Réaménagements d'emprunts, sur décision du Conseil de Communauté :

- recherche de simplification de la gestion (types de taux d'intérêts, nombre d'échéances à payer) en diminuant le nombre de contrats de prêt ;
- modulation du risque de taux et maintien d'un coût moyen modéré.

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal			7 419	12 774		2 900	3 288					1 000			27 381
Assainissement			1 319	9 319			4 893								15 531
Total refinancé		0	8 738	22 093	0	2 900	8 181	0	0	0	0	1 000	0	0	42 912

==> Indemnités de passage à taux fixe d'un emprunt structuré :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Principal												21			21
Assainissement											200			900	1 100
Total payé											200	21	0	900	1 121

12) Méthodes de gestion de la dette de la C.A.N.

La gestion de la dette inclut de la part de la C.A.N. de nombreuses phases de communication avec des interlocuteurs qualifiés, l'application de méthodes, l'utilisation d'outils spécifiques.

La communication

==> Comment la C.A.N. reçoit en continu des informations sur les emprunts et les marchés financiers :

	Publications ; presse ; enquêtes	Sites Internet spécialisés	Contacts téléphoniques, entrevues	Rapports quotidiens, hebdo, mensuels
Presse spécialisée	X	X		
Prêteurs de la C.A.N.-		X	X	
Autres établissements de crédit		X	X	
Cabinets d'études financières	X	X		
Conseil choisi par la C.A.N. (Finance active puis Orféor)		X		X

==> Comment et avec qui la C.A.N. communique sur la gestion de ses emprunts :

	Conseil de Communauté	Comité de suivi de la dette *	Comités Opérationnel et Décisionnel *	Autorités de contrôle	Etablissements de crédit	Autres
Vote du budget : crédits et annexes budgétaires	X			X	X	
Approbation du compte administratif, annexes	X			X	X	
Fourniture d'états financiers annuels, pluriannuels					X	
Délibération-cadre sur la gestion d'emprunts	X	X	X	X	X	
Délibération et décision d'emprunt, d'aménagement	X	X	X	X	X	
Convention-cadre FBF (opérations de marché)		X	X	X	X	
Consultation des prêteurs (DCE + consultation)		X	X		X	
Demande de cotations		X	X		X	
Rencontres avec les établissements de crédit			X		X	
Demande de conseil en gestion d'emprunts		X	X			X
Réponse aux études de cabinets spécialisés						X
Réponse aux enquêtes d'associations d'élus						X

*instances internes à la C.A.N.

Les opérations à caractère technique

==> Comment la C.A.N. paye ses échéances d'emprunts et de lignes de trésorerie :

	Liquidation, mandatement, paiement	Avis d'échéance, décompte	Mandatement	Débit d'office par le prêteur	Virement sur le compte du prêteur
Intérêts de lignes de trésorerie		X	X	X	
Echéances (cas général)		X	X	X	
Echéances d'emprunts (cas particulier)		X	X		X
Capital remboursé par anticipation		X	X	X	ou X
Commissions, frais, indemnités		X	X	X	ou X
Moyens techniques utilisés (logiciels)	Windette de Seldon Finance		Sedit Marianne		VGM (Trésor Public)

==> Comment la C.A.N. prépare le règlement des échéances des emprunts :

	Etat de la dette	Echéancier prévisionnel	Echéancier ajusté	Echéancier des mandats
Prévision du budget annuel	X			
Prévision des échéances fournie à la Trésorerie		X		
Emprunts nouveaux			X	
Aménagement d'emprunts existants			X	
Remboursement anticipé d'emprunts			X	
Mandatement périodique				X
Mandatement ponctuel				X

==> Quelles sont les principales opérations de gestion active des emprunts :

	Etude	Demande de cotation	Confirmation d'opération	Contrat	Avenant à un contrat
Tenue en continu d'un tableau de bord	X				
Recherche de financement nouveau	X	X		X	
Mobilisation des fonds			X		
Détermination d'un taux d'intérêt	X	X	X		
Choix d'un montage	X	X	X	X	
Echange de taux d'intérêt	X	X	X	X	
Arbitrage de taux d'intérêt	X	X	X		
Modification de l'amortissement	X				X
Remboursement temporaire / retirage			X		
Résiliation d'une opération	X	X	X		
Remboursement anticipé du capital	X	X	X		

Compactage de plusieurs emprunts	X			X	
Obtention d'un refinancement	X	X		X	

==> **Comment s'effectue le suivi de trésorerie :** Elle porte sur l'intégralité des encaissements et des décaissements de tous les budgets de la C.A.N.



La CAN dispose 3 caisses :

- pour le budget principal, transports, Assainissement, Accueil d'ent., AATVA, ZAE
- pour le budget de la régie déchets ménagers à autonomie financière et la troisième
- pour le budget de la régie énergies renouvelables.



Les principales dépenses sont :

- les attributions versées par la C.A.N. aux communes,
- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services,
- la délégation de service public transports urbains,
- les dépenses d'équipement, les échéances d'emprunts,
- les avances,
- les subventions,
- les salaires et charges salariales.



Les principales recettes sont :

- la fiscalité directe locale,
- la DGF,
- le versement de transport,
- la redevance d'assainissement,
- le FCTVA,
- les subventions reçues,
- les emprunts nouveaux.



Les outils informatiques :

- pour le suivi des engagements et de l'émission des mandats et titres de recette : **le logiciel « Finances » de Sedit Marianne** et des requêtes avec l'application **Business Object**
- pour la prévision de trésorerie et le rapprochement quotidien entre les opérations de l'ordonnateur et du comptable : suivi sous **tableur excel**
- pour la consultation des décaissements et encaissements et du niveau du compte 515 à la Trésorerie Principale de Niort Sèvre : l'application **Hélios** du Trésor Public, par Internet, mise en oeuvre mi-2010.

==> **Comment s'effectue le suivi des emprunts revolving :**

La C.A.N. effectue des remboursements temporaires de capital d'emprunt (remboursement suivi d'un retraitage du capital, au cours de l'exercice budgétaire), dans la limite de l'encours de certains contrats comportant cette possibilité.

13) Signification des termes employés en gestion de dette

(glossaire établi avec l'aide des organismes de conseil, des publications spécialisées et des banques)

31 décembre 2013

Amortissement	Remboursement prévu d'un emprunt, effectué en une ou plusieurs fois.
	Amortissement constant : à chaque échéance d'amortissement l'emprunteur rembourse un montant identique en capital ; c'est le mode le plus rapide de remboursement du capital. Le montant des échéances (amortissement du capital + intérêts) est décroissant.
	Amortissement progressif : l'échéancier est construit de manière à payer à chaque échéance un montant (capital + intérêts) constant. Le capital amorti augmente à chaque échéance.
Annuité	Somme versée chaque année en paiement des intérêts d'une dette et d'une partie de son amortissement. Si le taux d'intérêt est fixe, en amortissement progressif l'annuité reste constante : la part des intérêts à payer diminue et la part de l'amortissement augmente.
Arbitrage	Choix parmi les taux d'intérêt disponibles : entre taux fixe et taux variable ou choix d'un index dans un contrat multi-index, sans changer les autres dispositions du contrat de prêt.
Base de taux	La base rentre dans le cadre du calcul des intérêts d'un emprunt :
	1. la base exact/360 (nombre de jours exact divisé par 360) est la base utilisée pour les emprunts à index monétaires ou à taux structurés et les opérations de couverture ;
	2. la base exact/exact est la plus utilisée pour les emprunts à taux fixe.
	Dans les cas où les offres font apparaître des bases différentes, il convient pour les comparer de les ramener au taux actuariel (taux annuel exact/exact).
Charte de bonne conduite	Sous l'égide du gouvernement, des associations d'élus (l'AMF, la FMVM, l'APVF, l'AMGVF et l'AdCF) et des représentants des banques (Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Dexia, Société Générale) ont signé le 7 décembre 2009 une Charte de bonne conduite, applicable au 1er janvier 2010, visant à encadrer les caractéristiques des prêts consentis aux collectivités locales.
Commission	Somme perçue par la banque en rémunération d'un service fourni à l'emprunteur.
Courbe des taux	Représentation graphique à un instant donné de la valeur des taux d'intérêt en fonction de la maturité (durée) des emprunts, par exemple de 3 mois à 30 ans.
Couverture de risque de taux d'intérêt	Un échange de taux d'intérêt et une garantie de taux plafond sont des opérations de couverture modifiant, pendant une durée limitée choisie par l'emprunteur, le risque de taux d'intérêt d'un contrat de prêt déterminé, dont l'amortissement du capital reste inchangé.
Crédit renouvelable	Emprunt à long terme pouvant fonctionner, sauf en fin d'année, comme une ligne de trésorerie. Appelé Ouverture de Crédit Long Terme Renouvelable (OCLT), il peut être remboursé à tout moment temporairement, en totalité ou en partie. L'emprunteur paye les intérêts sur la partie utilisée. Le montant plafond du capital, décroissant jusqu'à être nul en fin de contrat, est réutilisable au fur et à mesure des remboursements en capital.
Date d'effet	Date d'entrée en vigueur d'un contrat, d'un avenant ou d'une garantie ; exemple : date du premier paiement ou date du premier encaissement.
Différé d'amortissement	Période durant laquelle l'emprunteur ne rembourse que les intérêts correspondant au capital emprunté. Le différé en capital génère un surcoût en intérêts.
Directive MIF ou MIFID	Directive « Marchés d'Instruments Financiers » du 21 avril 2004 n°2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil, entrée en vigueur le 1er novembre 2007.
Durée de la dette	Il y a plusieurs façons de mesurer la durée d'une dette globale ou d'un emprunt :
	1. Durée de vie résiduelle : durée en années restant avant l'extinction totale de la dette.
	2. Durée de vie moyenne : vitesse moyenne de remboursement du prêt, en années ; c'est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.
	3. Duration : vie moyenne d'une dette, en années ; il s'agit de la durée pondérée de l'ensemble des flux (intérêt et capital) actualisés au taux de marché.
Echange de taux d'intérêt	Contrat d'échange de flux financiers pendant une période donnée, calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel, entre une collectivité et une banque.
(ou swap de taux d'intérêt)	Les deux contreparties comparent un taux variable et un taux garanti et se versent mutuellement les différentiels de taux d'intérêt, sans échange en capital. Le swap sert à gérer le risque de taux sur un emprunt à taux variable ou à taux fixe. Le swap peut être liquidé à tout moment, en calculant la valeur actuelle des flux fixes prévus au taux du marché et en la comparant au notionnel initial.
Echéance	Date à laquelle un engagement doit être exécuté ou date qui marque la fin d'un contrat.
Emprunt structuré	Selon la Cour des Comptes, ils intègrent dans un seul et même contrat un emprunt et un ou plusieurs produits dérivés, sous la forme le plus souvent d'une vente d'option(s) par l'emprunteur. La clause qui définit le taux d'intérêt applicable comprend alors nécessairement un ou plusieurs « si ». Ils offrent à l'emprunteur, dans les premières années du contrat, un taux inférieur au marché.

FBF	Fédération Bancaire Française : organisme professionnel qui rassemble les entreprises bancaires en France. Elle compte 450 entreprises bancaires adhérentes de toutes origines (commerciales, coopératives ou mutualistes), françaises ou étrangères.
Garantie de taux plafond (ou cap)	Contrat par lequel la collectivité endettée à taux variable se garantit, moyennant le paiement à la banque d'une prime, un taux d'intérêt maximal pour une période donnée. Elle se protège ainsi contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt au-dessus du taux maximum mais conserve le bénéfice d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt.
Indemnité	Somme versée à la contrepartie résultant de la transformation ou de l'annulation d'un contrat. Lors du remboursement anticipé d'un emprunt à taux fixe, l'emprunteur doit verser une indemnité au prêteur.
Indexation du taux d'intérêt	S'il n'est pas fixe le taux d'intérêt peut varier, pour chaque période, en fonction de l'évolution d'un index de marché. L'indexation se fait généralement selon deux méthodes : 1. l'indexation révisable (Euribor) : le taux d'intérêt est connu a priori et s'applique à la période d'intérêts à venir ; 2. l'indexation variable (T4M, TAG, TAM) : le taux d'intérêt est connu a posteriori et s'applique à la période d'intérêts échue. L'index de référence peut être la valeur d'un jour donné ou une moyenne mensuelle à annuelle qui lisse les évolutions quotidiennes. La durée d'un emprunt peut être découpée en plusieurs phases d'indexation différentes. Exemple : 1ère phase à taux fixe, 2ème phase à taux indexé.
Ligne de trésorerie	Ouverture de crédit court terme auprès d'une banque, au profit de la collectivité ; elle permet à celle-ci d'effectuer à tout moment, dans la limite d'un plafond, des tirages et remboursements, s'ajustant au rythme de ses dépenses et de ses recettes.
Marché financier	Marché où sont effectuées des transactions d'échange d'instruments financiers : taux d'intérêt, change, actions, etc.
Marché monétaire	Marché sur lequel les agents économiques négocient entre eux leurs besoins et ressources en capitaux à court et moyen terme.
Notionnel	Montant théorique auquel s'applique le différentiel entre taux garanti et taux variable dans les contrats de gestion de risque de taux (swap, cap). Le montant notionnel ne s'échange jamais entre acheteur et vendeur des contrats.
Prêt	Opération par laquelle la banque met à la disposition de la collectivité une somme d'argent, finançant une dépense d'investissement. En contrepartie, selon des modalités déterminées dans un contrat, celle-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital.
Refinancement d'emprunt	Financement par un nouveau contrat de prêt du capital remboursé par anticipation, moyennant paiement d'une indemnité dans certains cas ; le taux d'intérêt et le tableau d'amortissement sont redéfinis.
Remboursement anticipé	Remboursement d'un emprunt avant son échéance contractuelle. Il peut être assorti d'une pénalité financière (forfaitaire ou actuarielle) au profit du prêteur.
Sensibilité	Indicateur mesurant le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, pour un emprunt donné, induite par une fluctuation de 1% des taux d'intérêt du marché.
Tableau d'amortissement	Tableau annexé au contrat de prêt, faisant apparaître du début à la fin le capital restant dû, les dates et montants des échéances en capital et en intérêts à la charge de l'emprunteur.
Taux conditionné	Taux dépend de l'évolution d'une variable. Par exemple, le taux payé est de 3,10 % si l'Euribor 3 mois est inférieur à 1,50 %.
Taux de change	Valeur d'échange d'une monnaie dans une autre.
Taux d'intérêt	Pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).
Taux effectif global (T.E.G.)	Taux annuel et/ou mensuel exprimé en pourcentage prenant en compte tous les éléments du coût d'un crédit : montant emprunté, durée, intérêts, assurances, frais de dossier.
Taux facial ou nominal	Valeur d'un taux sans précision sur la périodicité des intérêts ni sur la base de calcul ; deux taux nominaux ne peuvent être comparés sans procéder au calcul du taux actuariel.
Taux de rendement annuel actuariel brut (T.R.A.A.B.)	Rendement réel d'un placement en fonction de son prix actuel constaté, compte tenu du taux nominal, de la date de paiement effectif des intérêts et des autres frais. Lorsque le versement des intérêts est effectué avec une périodicité inférieure à l'année, le taux actuariel est supérieur au taux nominal ; il est inférieur au taux nominal lorsque le versement des intérêts est effectué avec une périodicité supérieure à l'année.
Valeur actuelle nette	La valeur actuelle est la somme des flux futurs prévus, actualisés au taux de rentabilité anticipé exprimé par la courbe des taux.
Valorisation	Recommandée par la Cour de Comptes fin 2008, la valorisation d'un emprunt à taux structuré tient compte des anticipations du marché concernant l'évolution des variables de l'indexation sur la durée totale de l'opération. Elle permet d'apprécier les conditions auxquelles la collectivité peut réaménager ou couvrir une position d'emprunteur pouvant devenir défavorable.
Volatilité	Amplitude relative des variations de taux d'intérêt autour de sa valeur moyenne. C'est un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est grand statistiquement.